

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01716 Numéro SIREN : 429 001 522 Nom ou dénomination : AMBITION
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/007557

8007557

SARL AMBITION

3 avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES LE MONTUEUX
SIRET 429 001 522 00029

Bilan et compte de résultat établis

du 01/10/2021 au 30/09/2022

pour copie certifiée
conforme



Pour copie
certifiée conforme

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2022 12			Exercice N-1 30/09/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	36 000	23 600	12 400	21 400	9 000-	42.06-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	4 243 778	3 200	4 240 578	4 240 578		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	4 279 778	26 800	4 252 978	4 261 978	9 000-	0.21-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	38 448	16 924	21 524	60 775	39 250-	64.58-
	Autres créances	4 957 382	295 150	4 662 232	4 345 437	316 796	7.29
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 892		1 892		1 892	
	Charges constatées d'avance (3)	457		457	428	30	6.93
	Total III	4 998 180	312 074	4 686 106	4 406 639	279 467	6.34
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 277 958	338 874	8 939 084	8 668 617	270 467	3.12

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2022 12		Exercice N-1 30/09/2021 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 210 570)	210 570		210 570			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	21 057		21 057			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	6 322 105		5 480 743		841 362	15.35
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	957 587		1 718 008		760 421-	44.26-
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	7 511 319		7 430 378		80 941	1.09
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques	259 690		259 690			
	Provisions pour charges						
	Total III	259 690		259 690			
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	118 612		118 612			
	Concours bancaires courants	926		3 320		2 394-	72.11
	Emprunts et dettes financières diverses	473 163		475 496		2 333-	0.49
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 586		47 177		29 591-	62.72
	Dettes fiscales et sociales	165 650		105 061		60 589	57.67
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	42 770		42 770			
	Autres dettes	349 369		186 114		163 255	87.72
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	1 168 075		978 549		189 526	19.37
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	8 939 084		8 668 617		270 467	3.12

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 168 075 978 549

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2022 12			Exercice N-1 30/09/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	704 099		704 099	853 634		149 535-	17.52-
Chiffre d'affaires NET	704 099		704 099	853 634		149 535-	17.52-
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				259 690		259 690-	100.00-
Autres produits			10	269		258-	96.19-
Total des Produits d'exploitation (I)			704 109	1 113 593		409 484-	36.77-
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			16 269	39 088		22 819-	58.38-
Impôts, taxes et versements assimilés			89 791	96 449		6 658-	6.90-
Salaires et traitements			342 955	567 373		224 418-	39.55-
Charges sociales			243 695	241 981		1 714	0.71
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 000	9 000			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			56			56	
Dotations aux provisions							
Autres charges			19	10		9	90.67
Total des Charges d'exploitation (II)			701 785	953 902		252 117-	26.43-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 324	159 691		157 367-	98.54-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2022	12	30/09/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	990 000		1 760 000		770 000-	43. 75-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	14 154				14 154	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	1 004 154		1 760 000		755 846-	42. 95-
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	14 154		1 557		12 597	809. 27
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	14 154		1 557		12 597	809. 27
2. Résultat financier (V-VI)	990 000		1 758 443		768 443-	43. 70-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	992 324		1 918 134		925 810-	48. 27-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital			100 000		100 000-	100. 00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII			100 000		100 000-	100. 00-
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			40 436		40 436-	100. 00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			259 690		259 690-	100. 00
Total VIII			300 126		300 126-	100. 00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			200 126-		200 126	100. 00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	34 737				34 737	
Total des produits (I+III+V+VII)	1 708 263		2 973 593		1 265 330-	42. 55
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	750 676		1 255 585		504 909-	40. 21
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	957 587		1 718 008		760 421-	44. 26

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	36 000		
TOTAL	36 000		
Autres participations	4 243 778		
TOTAL	4 243 778		
TOTAL GENERAL	4 279 778		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			36 000	36 000
TOTAL			36 000	36 000
Autres participations			4 243 778	4 243 778
TOTAL			4 243 778	4 243 778
TOTAL GENERAL			4 279 778	4 279 778

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	14 600	9 000		23 600
TOTAL	14 600	9 000		23 600
TOTAL GENERAL	14 600	9 000		23 600

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	9 000				
TOTAL	9 000				
TOTAL GENERAL	9 000				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	259 690				259 690
TOTAL	259 690				259 690

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	3 200				3 200
Sur comptes clients	16 868	56			16 924
Autres provisions pour dépréciation	295 150				295 150
TOTAL	315 218	56			315 274
TOTAL GENERAL	574 908	56			574 964
Dont dotations et reprises d'exploitation		56			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	20 241	20 241	
Autres créances clients	18 207	18 207	
Taxe sur la valeur ajoutée	49 731	49 731	
Divers état et autres collectivités publiques	75	75	
Groupe et associés	4 644 171	4 644 171	
Débiteurs divers	263 405	263 405	
Charges constatées d'avance	457	457	
TOTAL	4 996 288	4 996 288	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	119 538	119 538		
Fournisseurs et comptes rattachés	17 586	17 586		
Personnel et comptes rattachés	68 233	68 233		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 088	37 088		
Impôts sur les bénéfices	34 737	34 737		
Taxe sur la valeur ajoutée	18 653	18 653		
Autres impôts taxes et assimilés	6 939	6 939		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	42 770	42 770		
Groupe et associés	473 163	473 163		
Autres dettes	349 369	349 369		
TOTAL	1 168 075	1 168 075		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	3.0000	70 189			70 189

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	18 207
Total	18 207

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	119 538
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 160
Dettes fiscales et sociales	75 243
Autres dettes	53 396
Total	253 337

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FNP	5 160
PROVISION CP	22 826
PROVISION RTT	10 242
PROVISION AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	25 883
CHARGES SUR CP	10 091
CHARGES SUR RTT	4 548
CHARGES S/AUTRES SALAIRES A VERSER	154
ETAT IMPOTS ET TAXES A PAYER	1 497
COTISATIONS TNS A PAYER	53 396
FRAIS FINANCIERS A PAYER	926
INT COURUS SUR EMPRUNT	118 614
Total	253 337

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	457
Total	457

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	162 000
Total	162 000

Victorin

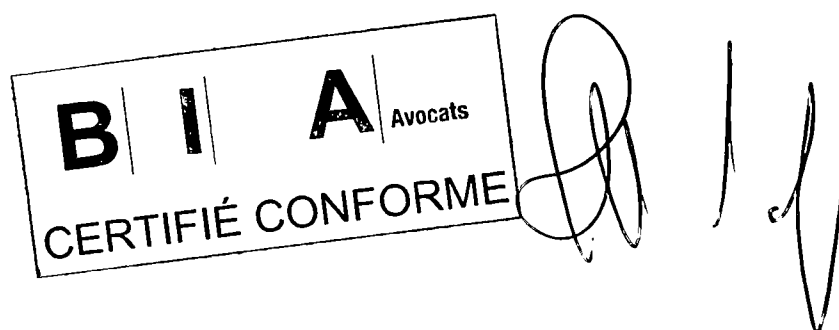


AMBITION

S.A.R.L au capital de 210 570 €

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022



SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 210 570 €
R.C.S NÎMES 429 001 522

3 AVENUE DE LA FONTANISSE
30660 GALLARGUES LE MONTUEUX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 septembre 2022

AMBITION SARL
Siège social : 3 avenue de La Fontanisse - 30660 Gallargues-le-Montueux
Capital social : 210 570 €
R.C.S Nîmes 429 001 522

A l'associé unique de la société AMBITION,

■ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AMBITION relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

■ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Victorin

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

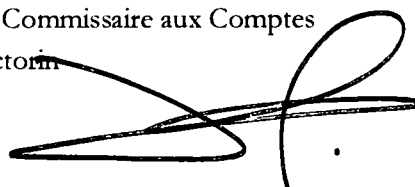
AMBITION SARL
Siège social : 3 avenue de La Fontanisse - 30660 Gallargues-le-Montueux
Capital social : 210 570 €
R.C.S Nîmes 429 001 522

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 10 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes

Victorin



GUILHEM BLANC

Associé

Comptes annuels au 30 septembre 2022

AMBITION SARL
Siège social : 3 avenue de La Fontanisse - 30660 Gallargues-le-Montueux
Capital social : 210 570 €
R.C.S Nîmes 429 001 522

AMBITION
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 210 570 euros
Siège social : 3 avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES LE MONTUEUX
RCS Nîmes 429 001 522

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 MARS 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 957 587 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	957 587 euros
------------------------	---------------

Affectation proposée :

A titre de dividendes à l'associé Soit environ 7,67 euros par part	538 600 euros
---	---------------

Autres réserves	418 987 euros
-----------------	---------------

Le paiement des dividendes serait effectué le 31 mai 2023.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 538 600 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

AC

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Distributions antérieures de dividendes :

Exercice clos le 30 septembre 2019 : 415 000 euros, soit 5,91 euros par titre – dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 415 000 euros

Exercice clos le 30 septembre 2020 : 578 000 euros, soit 8,23 euros par titre – dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 578 000 euros

Exercice clos le 30 septembre 2021 : 876 646 euros, soit 12,49 euros par titre – dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 876 646 euros

Le gérant et Associé unique

Alain CONIL

